

La QR-facture

Aide-mémoire

Cet aide-mémoire s'adresse avant tout aux responsables de produits auprès des établissements financiers et des fabricants de logiciel.

Aperçu/contenu

Généralités sur la QR-facture

Changements essentiels pour émetteurs de factures

Nouveautés essentielles pour destinataires de factures/débiteurs

Principes régissant la phase transitoire

Implementation Guidelines suisses

Procédure et son identification

Remarque sur le compte du créancier

Moyens auxiliaires

Exemple fictif pour illustration

Robert Schneider AG
Rue du Lac 1268
2501 Biel-Bienne
Tél. 044 123 45 67
e-mail r.schneider@schneider-garten.ch
Internet www.schneider-garten.ch

Date: 01.10.2019

Madame
Pia Rutschmann
Marktgasse 28
9400 Rorschach

Madame,

Nous vous facturons comme suit l'exécution des activités que vous nous avez mandatées:

Facture n° Nr. 3139

Pos.	Désignation	Qté	Prix unitaire/CHF	Total/CHF
1	Trav. jardinage	32 hres	120.00	3'840.00
2	Elim. déch. coupe	1	109.75	109.75
Montant de la facture (TVA incl.)				3'949.75

Merci de votre ordre.
Nous vous prions de régler le montant de la facture dans les 30 jours.

Avec nos salutations les meilleures.

Robert Schneider

Section paiement QR-facture

Souvent
Virement

Compte
CH58 0079 1123 0008 8901 2

Bénéficiaire
Robert Schneider AG
Rue du Lac 1268
CH-2501 Biel/Bienne

Informations supplémentaires
Fact. n° 3139 pour travaux de jardinage et
élimination des déchets de coupe

Débiteur
Pia Rutschmann
Marktgasse 28
CH-9400 Rorschach
A payer jusqu'au
31.10.2019



www.schneider-garten.ch

Monnaie	Montant
CHF	3'949.75

Modèle de QR-facture avec section paiement intégrée (vous trouvez d'autres illustrations dans les [Implementation Guidelines suisses](#))

Il convient de noter ce qui suit concernant les données de crédit:

- Dès le 1^{er} janvier 2019, les émetteurs de factures qui ont passé à la QR-facture et qui souhaitent une notification électronique doivent la retirer sous forme de messages camt (grands enregistrements).
- Les émetteurs de factures faisant encore appel à des bulletins de versement orange ou qui reçoivent des entrées de paiements basées sur des bulletins de versement orange, peuvent obtenir la notification des détails de paiement sous forme d'enregistrement de crédit BVR du type 3 (fichier V11) (petits enregistrements), à condition que cela soit prévu par établissement financier.
- Les entrées de paiements basées sur BVR (petits enregistrements) peuvent être livrées dans la nouvelle norme (camt*, grands enregistrements). En revanche, les entrées de paiements de QR-factures ne peuvent pas être livrées sous forme de fichier V11.

Implementation Guidelines suisses

Le document [«Implementation Guidelines suisses pour QR-facture»](http://www.PaymentStandards.CH) (www.PaymentStandards.CH) contient notamment les éléments suivants:

- Prescriptions et recommandations de présentation de la section paiement
- Gestion des données du Swiss QR Code
- Paramètres pour la création du code

Un non-respect des Implementation Guidelines peut conduire à des traitements manuels après coup et à des renvois générant des coûts.

Procédure et son identification

La procédure avec communication non structurée utilise comme jusqu'ici l'IBAN contenant l'IID en tant qu'identification de l'établissement financier.

Exemple fictif

IBAN du créancier auprès de la «Bank Seldwyla»

CH5800791123456789012

La procédure de paiement avec référence est reconnue par le biais d'une identification spéciale de l'établissement financier (**QR-IID**). Une QR-IID contient exclusivement des valeurs dans la plage 30000 – 31999. Pour caractériser la procédure, le QR-IBAN contient la QR-IID de l'établissement gérant le compte. Une QR-IID est attribuée à chaque établissement juridiquement indépendant participant à la procédure.

L'attribution des QR-IID a lieu par SIX Interbank Clearing. Ces QR-IID seront probablement publiées fin 2018 dans le fichier des banques.

Exemple fictif

QR-IBAN du créancier auprès de la «Bank Seldwyla»

CH2430043123456789012

Remarque sur le compte du créancier

Le compte du créancier doit respecter la structure formelle de l'IBAN selon les règles ISO 13616.

Moyens auxiliaires

La place financière met les moyens auxiliaires suivants à disposition:

- Solution simple par navigateur pour la création du Swiss QR Code pour particuliers et entreprises ne disposant pas d'une solution logicielle (durant le dernier trimestre 2018)
- L'outil de calcul d'IBAN est disponible sous iban.ch
- Plate-forme pour la validation du Swiss QR Code (fin septembre 2017)